

NOTE A L'ATTENTION DES RESPONSABLES DE VOYAGES

DEMARCHES PENDANT VOTRE SEJOUR

Voici quelques informations à connaître pour les cas de grippe A lors d'un séjour ;

Inter Mutuelle Assistance

Pour tous cas de grippe A, l'IMA ouvre un dossier pour intervenir.

Il faut dans un premier temps consulter un médecin et avoir un avis médical.

Après vous pouvez faire une demande de rapatriement

Un enfant mineur doit toujours être en présence d'un adulte (un accompagnateur ou un parent) s'il n'y a pas assez d'accompagnateurs, l'IMA prend en charge 1 billet d'avion pour 1 personne (parent, grand-parent, ami...).

Il est confiné dans le lieu d'hébergement où il se trouve (si c'est possible) sinon à l'hôpital.

A l'étranger : le rapatriement se fait généralement en avion, donc il faut souvent attendre la fin de la contagion pour le voyage.

Si les distances sont proches, le rapatriement s'effectue en ambulance et donc le retour peut être plus rapide, ou autre solution : les parents peuvent venir chercher leur enfant et les frais de route sont remboursés.

Dans le cas où un enfant tombe malade pendant le trajet, s'il y a une suspicion de grippe, dans ce cas il est préférable de se rendre à l'hôpital pour un diagnostic. Soit le groupe attend, soit il continue et un accompagnateur reste avec le jeune ; s'il est malade le rapatriement est assuré.

L'accompagnateur doit s'assurer d'avoir toujours sur lui le téléphone 24h/24h de l'Inter Mutuelle Assistance IMA et le numéro de sociétaire (ou le nôtre, ou celui de l'établissement) selon la fiche d'informations dans le dossier final.